

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FOAM-EX 2 X 5 L
UFI : 5N68-H0VX-900R-1WS5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Antimousse
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Télifax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002-5500
070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Formulation

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|-------------------------------|--|--|--------------------------|
| 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | 2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60 | <p>Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 1; H410</p> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 11 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 11</p> <p>Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 % Skin Irrit. 2; H315 >= 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % Aquatic Acute 1; H400 >= 25 % Aquatic Chronic 2; H411 >= 25 % Aquatic Chronic 3; H412 2,5 - < 25 % Skin Sens. 1; H317 >= 0,036 %</p> <p>Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard):</p> | >= 0,0025 - < 0,025 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

| | | |
|--|-----------|--|
| | 0,21 mg/l | |
|--|-----------|--|

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Antimousse

FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : blanc

Odeur : légère

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Point/intervalle d'ébullition | : Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (liquides) | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : n'a pas de point d'éclair |
| Température d'inflammation | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : Donnée non disponible |
| pH | : env. 7,5, 100 % à 20 °C |
| Viscosité, dynamique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : Donnée non disponible |
| Hydrosolubilité | : dispersable |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité | : env. 1 g/cm3 |
| Densité relative | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Caractéristiques de la particule | : Donnée non disponible |

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.150 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 (Rat): 1.193 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): 784 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

DL50 (Rat): 490 mg/kg

DL50 (Rat): 670 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 (Rat): 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OPPTS 870.1300

BPL: oui

CL50 (Rat): 0,11 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 4.115 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
BPL: oui

DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

Espèce : Cornée bovine
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Voies d'exposition : Dermale
Especie : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition : Dermale

FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

| | | |
|---|---|--|
| Espèce | : | Souris |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 429 |
| Résultat | : | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : | Pas classé(e) |
| Cancérogénicité | : | Pas classé(e) |
| Toxicité pour la reproduction | : | Pas classé(e) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |
| Toxicité par aspiration | : | Pas classé(e) |

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

| | | |
|----------------------------|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 16,0 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| | | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui |
| | | CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): env. 16,7 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui BPL: oui |
| | | NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,21 mg/l Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 215 |

FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

NOEC (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2,1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia* (*Daphnie*)): 32,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 2,94 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

CE0 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 0,643 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

CE50 (*Mysidopsis bahia* (*Mysis effilée*)): 0,9893 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
BPL: oui

NOEC (*Daphnia* (*Daphnie*)): 1,02 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (*Daphnia* (*Daphnie*)): 12 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 3,27 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,04 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (*Selenastrum capricornutum* (algue verte)): 0,04 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

CE100 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,067 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,027 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

1

Toxicité pour les microorganismes

: EC20 (boue activée): 3,3 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 13 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,21 mg/l
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 215

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 1

1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité

: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
2634-33-5:

FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

Biodégradabilité : Type de Test: Biodégradation primaire
Résultat: Biodégradable
Biodégradation: > 90 %
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,4

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

| | |
|------------------|--|
| Code des déchets | Le code européen des déchets 07 06 99 Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |
|------------------|--|

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits : Non applicable

FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Non applicable

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004

: <5% agents de surface non ioniques, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- | | |
|------|---|
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux. |
| H330 | : Mortel par inhalation. |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

- | | |
|-----------------|--|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Eye Dam. | : Lésions oculaires graves |
| Skin Irrit. | : Irritation cutanée |
| Skin Sens. | : Sensibilisation cutanée |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



FOAM-EX 2 X 5 L

WM 0713891

Numéro de commande: 0713891

Version 4.13

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 05.12.2025

ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000000889